

2. Le Parlement continue d'attribuer au pavillon marchand les fonctions qu'il a toujours remplies depuis 1892, en tant qu'enseigne navale de la marine marchande canadienne; peut-être pourrait-on remplacer les armoiries par la feuille d'érable.

3. Le Parlement donnera à la nation canadienne un drapeau national qui ne sera pas un drapeau anglo-canadien, ni un drapeau franco-canadien, ni un drapeau colonial anglais et français, mais un drapeau national entièrement canadien.

Prenant la parole en cette enceinte le 13 novembre 1945, le très honorable ministre de la Justice déclarait:

La raison pour laquelle on recommande le choix d'un drapeau national distinctif est bien louable. C'est pour que les Canadiens aient un symbole qu'ils puissent considérer comme étant bien celui de leur pays, non pas qu'ils veuillent se défaire de l'Union Jack mais parce que celui-ci n'est pas distinctivement leur drapeau et parce qu'ils sentent que le Canada a maintenant atteint, au sein de la famille des nations, un rang qui l'oblige à avoir un drapeau qu'il puisse considérer comme le sien propre.

Le 14 février 1938, quand la question du drapeau fut soulevée à la Chambre, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) disait ce qui suit:

Le fait de couvrir de l'Union Jack tout ce qui est distinctement Canadien n'aide pas à souligner l'individualité du Canada et sa nationalité propre aux yeux des Etats-Unis; voilà qui aide plutôt à submerger absolument nos caractéristiques.

Le 8 novembre 1945, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) prenait ici la parole sur ce même sujet, et il disait:

Nous, Canadiens, avons arboré l'Union Jack, et nous honorerons toujours ce drapeau comme symbolisant ce que notre patrimoine national a de meilleur et de plus précieux, mais nous n'avons jamais eu aucun drapeau qui fût bien à nous, qui pût symboliser le Canada tout entier et constituer l'emblème de tous les citoyens canadiens. Il nous faut un étendard que tous puissent contempler avec orgueil, qui soit le symbole de notre grand pays, l'objet de notre affection et de notre loyauté, susceptible de devenir un emblème de ralliement et d'unité, qui assurera la grandeur future de notre nation.

Une dernière citation. L'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) disait à la Chambre, le 8 novembre 1945:

Je souhaiterais qu'on donne suite à l'idée que renferme cette résolution que le Canada possède son drapeau distinctif et, à mon avis, l'enseigne rouge sur laquelle figurent nos armoiries, et au sujet de laquelle je m'abstiendrai de formuler des commentaires, ne constitue pas un drapeau distinctif...

L'Union Jack est le drapeau du Commonwealth britannique et je suis heureux de savoir que les honorables députés qui siègent à ma droite reconnaissent que le temps est venu pour le Canada d'avoir son propre drapeau.

Le Canada est un pays libre. Au point de vue politique, il est aussi libre de la Grande-Bretagne que celle-ci l'est de lui et, au point de vue économique, il est certes plus indépendant des Iles Britanniques que celles-ci le sont de lui. Il ne faut pas, par conséquent, que le drapeau national du Canada soit un symbole de ce qu'était notre pays quand il avait le statut de colonie relevant de l'autorité et de la compétence suprêmes du Parlement impérial, mais de ce qu'il est aujourd'hui, un pays indépendant, une puissance respectée parmi les nations du monde.

Comme la plupart des pays, le Canada possède un symbole reconnu par tout le monde comme l'expression de la nationalité canadienne. Cet emblème est la feuille d'érable. La population canadienne reconnaît, d'une voix presque unanime, que la feuille d'érable doit occuper la place d'honneur sur le drapeau national projeté, si l'on veut que ce dernier soit un drapeau vraiment canadien.

M. l'ORATEUR: A moins que l'honorable député n'ait le consentement unanime de la Chambre, je dois lui demander de reprendre son siège, car son temps de parole est expiré.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole en ma double qualité de simple député et de membre de l'opposition. A ce double titre j'ai sans cesse appuyé certains principes depuis ma première élection à la Chambre.

Je tiens d'abord à féliciter le Gouvernement d'avoir effacé la dette de 400 millions de dollars de la Grande-Bretagne envers le Canada, par suite du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique; je le félicite ensuite d'avoir consenti à la Grande-Bretagne des avances qui faciliteront l'échange des exportations et des importations entre nos deux pays.

Je dirai à l'honorable préopinant (M. Arsenault) et à l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) que, sans les glorieux jeunes Canadiens et jeunes gens des autres dominions qui ont fait cause commune avec la Grande-Bretagne lorsqu'il lui fallut agir seule à Dunkerque puis à Dieppe, nous aurions connu les horreurs de la guerre sur le sol canadien, les camps de concentration, le fouet, la gestapo, les hauts parleurs et la barbarie, et nous aurions assisté à l'exode, à pleins tombereaux, de milliers de citoyens de la province de Québec, de l'Ontario et des Provinces maritimes, comme celui qu'a causé la machine de guerre allemande dans les pays conquis qu'elle a ravagés. L'heure est venue du sang-froid, des idées nettes et des paroles franches. La Chambre des communes est des plus bienveillantes; je l'ai constaté il y a quelques années lorsque j'y ai fait ma première apparition.